



Commune de
Sommaing sur Écaillon

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Cambrai

Canton de Caudry

59213 Sommaing

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 005/2026

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 04/03/2026

Date d'affichage : 04/03/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François MAUZÉ

Nombre de conseillers : 10

Présent(e)s :

Monsieur SALENGRO Roland
Monsieur LENOIR Christian
Madame DEHIÈRE Aurélie
Madame DESOMBREUX Clarisse
Monsieur MAUZÉ Jean-François
Monsieur DELHAYE Guillaume
Madame BERTON Dominique

Absents excusés :

Monsieur DUFOUR Frédéric
Monsieur GABELLE Simon

Absents ayant donné procuration :

**Madame GERARDEAUX Marlène à Madame
DEHIÈRE Aurélie**

Objet : Motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité de proximité et de solidarité.

Monsieur le Maire expose,

La distribution d'électricité a toujours constitué un service public local, depuis une loi de 1906 qui a attribué cette compétence aux communes et à leurs groupements. Cette organisation a fait les preuves de son efficacité et n'a jamais été remise en cause par la suite, y compris lors de la nationalisation de ce secteur en 1946.

Depuis le début de l'électrification du pays, les élus ont en effet toujours estimé, pour des raisons notamment de technicité et d'efficacité, qu'il était préférable que la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et en particulier la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux à basse tension situés sur le territoire des communes rurales, soit assurée par une intercommunalité spécialisée et de proximité plutôt que par une structure généraliste.

Le Territoire d'énergie Cambrésis, anciennement SIDEC, assure cette mission depuis plus de 70 ans pour le compte de la quasi-totalité des communes du Cambrésis. Chaque année, il investit 1,5 million d'euros pour la modernisation, la sécurisation et le renforcement des réseaux.

L'expertise réseaux du syndicat lui permet d'assurer des compétences comme l'éclairage public et l'installation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, en faveur de la transition énergétique.

La remise en cause de ce modèle risquerait d'entraîner une réduction des investissements sur la partie rurale des réseaux de distribution publique d'électricité, ou bien une forte augmentation de la facture des consommateurs afin de maintenir un niveau d'investissement suffisant, à la hauteur des besoins eux-mêmes en très nette progression au vu des enjeux existants :

- Le maintien d'un niveau de qualité de l'électricité satisfaisant et relativement homogène par rapport aux zones urbaines, afin éviter des fractures territoriales ;
- L'obligation de renforcer la résilience des réseaux de distribution d'électricité soumis à des événements climatiques de plus en plus fréquents et intenses ;
- La transition énergétique, qui se traduit par le développement d'un nombre de plus en plus élevé d'installations de production d'électricité à l'aides d'énergies renouvelables raccordés aux réseaux de distribution.

Le syndicat d'énergie prend en charge l'intégralité des investissements d'électrification rurale, qu'il finance avec la participation financière du FACE. Si aucun reste à charge n'est imputé à la collectivité bénéficiaire, il pourrait en être autrement demain en cas de remise en cause de la compétence d'autorité organisatrice du réseau de distribution d'électricité exercée par le syndicat. En prévision d'un prochain projet de loi sur la décentralisation, le gouvernement réfléchit en effet sérieusement à un transfert de cette compétence au département, ou à lui attribuer a minima un rôle de chef de file qui lui permettrait de contrôler le montant et le financement des investissements sur le territoire des communes. Le risque est dès lors que les recettes des syndicats d'énergie comme la part communale d'accise sur l'électricité (ex TICFE) servent pour financer des dépenses sans lien avec les réseaux.

En tout état de cause, la remise en cause des syndicats d'énergies dans leur compétence d'AODE aurait de lourdes conséquences pour les communes rurales, voire pour l'ensemble des consommateurs d'électricité ce qui nécessite notre mobilisation collective.

Le 19 février dernier, le Territoire d'énergie Cambrésis a adopté une motion pour s'opposer à ce projet et je vous invite donc à l'adopter à notre tour.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal,
APPROUVE/ N'APPROUVE PAS la motion visant à réaffirmer la nécessité de conserver la compétence distribution publique d'électricité dans le bloc communal.

8 POUR	0 ABSTENTION	0 CONTRE
--------	--------------	----------

Certifié exécutoire par Nous Maire de
Sommaing sur Écaillon. Compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture et de sa
publication le 11/03/2026



Le Maire,

Roland SALENGRO

Pour copie certifiée conforme
Sommaing sur Ecaillon, le 11/03/2026



Le Maire,

Roland SALENGRO

Le Secrétaire de séance,